

RTp 631p

LE SERMENT
DES 37 TRIBUS LOLO



PAR

M. FERNAND FARJENEL

EXTRAIT DU JOURNAL ASIATIQUE

(Mai-Juin 1910)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MCMX

Bibliothèque Maison de l'Orient



130160

RTp

LE SERMENT
DES 37 TRIBUS LOLOS

RTp 631p

LE SERMENT
DES 37 TRIBUS LOLOS

PAR

M. FERNAND FARJENEL

EXTRAIT DU JOURNAL ASIATIQUE

(Mai-Juin 1910)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MCMX

LE SERMENT DES 37 TRIBUS LOLOS.

Dans le numéro de juillet-août 1909 du *Journal*, dans un tirage à part et dans le numéro de novembre-décembre, M. Chavannes a publié la curieuse inscription de *Chetch'eng*, rapportée par le commandant d'Ollone, de sa mission dans le sud-ouest de la Chine, et il en a donné plusieurs traductions successives, « en souhaitant que le progrès des études concernant l'histoire du *Yun-nan* permette bientôt de les rectifier ».

Nous voudrions à notre tour soumettre une traduction de ce document quelque peu différente et l'expliquer.

Nous donnons ci-après les deux traductions comparées afin qu'on puisse saisir facilement les différences :

TRADUCTION DE M. CHAVANNES.

La troisième année *ming-tcheng* (971), le rang de l'année étant *sin-wei*, proclamation publiée. Soudain nous avons reçu l'ordre sage (de notre souverain) et nous nous sommes mis à la tête d'une expédition militaire; ceux qui ont fait leur soumission nous les avons traités avec bonté; nous avons pacifié la frontière.

Alors donc, nous avons supprimé *K'i-tsong*, chef de la place forte pour attirer la multitude; nous avons demandé au chef de l'arrondissement de le remplacer; les trois places de *Lien-nong*, *T'ou-fou* et *Mo-nai* ont toutes été érigées en places fortes pour attirer la multitude.

TRADUCTION DE M. FARJENEL.

Par un édit promulgué en l'année *sin-wei*, la troisième (du règne) de *Mingtcheng*, nous avons reçu respectueusement l'ordre de prendre le commandement d'une expédition militaire, la mission de soumettre les rebelles, et, conformément à la bienveillance (du souverain) de pacifier d'une main souple, la frontière.

En conséquence, nous avons expulsé les familles suspectes des chefs des bourgs de refuge et nous avons prié le commandant de l'arrondissement de continuer à notre place, à prendre en mains les affaires pour nous éviter cette peine; mais, nous avons attendu d'avoir dans trois territoires, fait con-

TRADUCTION DE M. CHAVANNES.

Le huitième jour du deuxième mois, nous avons fait revenir l'armée, et, le septième jour du troisième mois, nous sommes arrivés à *Che-tch'eng*.

Nous avons encore châtié le rebelle *Lang-yu* à *A-fang-t'ien-tong*.

Nous avons réuni *Nong-lïo* et d'autres, en tout douze généraux *p'ing-k'ia-no* des trente-sept tribus.

Le neuvième jour du quatrième mois, nous avons taillé de *lo-cha* un tour et en même temps nous avons distribué des titres et des récompenses.

Alors donc nous avons fait ensemble une convention jurée; il importe qu'elle dure longtemps.

En haut, nous nous mettons en présence du regard et de la connaissance de la multitude des saints: en bas, nous imposons une vertu uniforme en ○ sang.

Le commandant en chef des trois armées, oncle du souverain, le *pou-sie Touan Tseu-tchen*.

Le surveillant général des rites et de la musique pour les trois armées, *chouang* en chef, gendre impérial, le *pou-sie Touan Yen-tcheng*.

Les *yen pen tch'ang yu lan* : *Yang Lien-yong* et *Yang Yong-yen*.

TRADUCTION DE M. FARIENEL.

struire des bourgs de refuge, pour ramener l'armée, le huitième jour de la deuxième lune.

Le septième jour de la troisième lune, arrivés à *Chetch'eng*, nous avons de nouveau battu les ailes de l'armée rebelle.

Dans les maisons des collines et dans les cavernes des champs, nous avons réuni les trente-sept tribus, et nous avons invité douze *kiano* à attendre la délimitation des terres.

Au neuvième jour de la quatrième lune, nous avons tracé le circuit entier du *Locha*, et conféré officiellement des fonctions et des récompenses.

Aussi, ici même nous avons conclu ensemble une alliance; nous jurons de nous appliquer de toutes nos forces à l'observer dans la suite des temps.

(En agissant ainsi) d'une part, nous répondons aux vues de la multitude du peuple et de notre saint (souverain); et d'autre part, nous estimons que c'est (un acte de) vertu parfaite que d'arrêter (l'effusion du) sang.

Touan Tseutchen, le pacificateur, oncle de l'Auguste (souverain), général en chef des trois armées.

Touan Yentcheng, le pacificateur, gendre du roi, chef du culte, chargé de l'inspection générale des trois armées.

Yang Lienyong et *Yang Yongyen*, inspecteurs magnifiques.

TRADUCTION DE M. CHAVANNES.

Les *che nei kouan kieou tsan* :
Touan Tseu-hoei et *Li Chan*.

Le *chouang* supérieur *Wang*
Tsing-tche.

Le *tie che nei kouan tsan wei Yang*
Ting-siang.

Le *li mo t'o tao Yang Ting-fou*.

Les *t'o si Yuan Yong tche* et *Sou*
Cheng-hing.

TRADUCTION DE M. FARJENEL.

Toan Tseuhoei et *Lichan*, assis-
 tants perpétuels et chambellans.

Wang Ts'ingcheu, gouverneur
 des nobles.

Yang Tingsiang, garde assistant,
 chambellan adjoint.

Yang Tingfou, administrateur
 des convois.

Yuan Yongtcheu et *Sou Cheng-*
hing, (chefs du service) des étapes.

Analyse de la traduction.

明政三年歲次辛未宣諭

Par un édit promulgué en l'année (du cycle) *sin-wei*; la troisième de
Mingtcheng (Rectitude éclairée),

謁奉承睿旨

Prosternés, nous avons reçu l'ordre clairvoyant

Dans sa première traduction, M. Chavannes avait rendu le premier caractère 謁 par « humblement », ce qui nous paraît être le meilleur sens. Dans la première transcription, il l'avait, en effet, pris pour le caractère 踞 *kiu* qui a la même consonance et une signification analogue : « s'accroupir ». Dans sa dernière traduction, il se demande s'il ne faut pas le considérer comme signifiant « une montagne qui apparaît tout à coup ».

Il me semble que ce caractère doit être tout simplement pris pour sa phonétique seulement comme il arrive souvent : 屈 *kiu* « se courber, s'incliner, se prosterner », et, au figuré, « humblement ou respectueusement ».

睿 « clairvoyant, perspicace », fait corps avec le substantif verbal suivant, et peut difficilement s'exprimer en notre langue sans forcer le sens, comme nous le faisons ci-dessus pour préciser l'explication.

統率戎行委服背

Pour prendre la direction d'une expédition armée, pour subjuguier par mandat, les rebelles;

La première proposition ne comporte aucune différence, il en est autrement de la seconde.

Sur l'estampage de la stèle, le dernier caractère est assez mal écrit pour une partie, il est douteux: sa partie inférieure est très nettement visible 月, il en est de même de sa partie supérieure de droite 匕; la partie contestable est celle de gauche. Nous lisons cette partie 𠄎; d'ailleurs le caractère 背 ne peut se mettre à cette place pour remplacer le conjonctif 者; 背 exprime l'idée de rébellion, d'apostasie.

委 «être chargé d'une mission»; c'est ce caractère qui est aujourd'hui continuellement employé pour désigner les intérimaires ou les délégués administratifs, et joue le rôle d'adverbe comme ici ou d'adjectif.

恩撫安邊塞

(Conformément à) la bienveillance (du souverain) d'une main souple pacifier la frontière.

M. Chavannes remarque que l'espace blanc qui précède 恩 «bonté, bienveillance», indique que c'est de la bonté du souverain qu'il s'agit. C'est notre avis, et c'est justement pour cela que le terme a une valeur adverbiale et qu'on ne peut traduire «nous les avons traité avec bonté», aucun verbe pouvant se rendre par «traiter» n'existant dans le texte.

撫 «caresser, manier avec délicatesse»; c'est le terme qui qualifie actuellement les gouverneurs de province, les 撫台 *foutai*, c'est-à-dire «l'Éminence qui gouverne d'une main souple».

是以剪除延冢鎮長奇宗

C'est pour cela que nous avons expulsé les familles suspectes des chefs des places de refuge.

剪除 «expulser en retranchant», le complément est 奇宗 «étranges, suspectes, familles». C'est là le sens ordinaire de ces caractères dans le style le plus moderne. Il ne me paraît y avoir aucune raison valable d'y voir ou un nom de lieu, comme dans la première traduction, ou un nom d'homme, comme dans la seconde.

求州首領代連弄免覆磨

Nous avons prié le commandant de l'arrondissement de continuer à notre place à prendre en mains les affaires pour éviter (à nous) cette peine.

代連; le premier caractère s'emploie presque toujours, comme ici, avec le rôle adverbial pour indiquer la suppléance.

弄; quant à ce terme, c'est le verbe d'action *in genere*, qui signifie littéralement «prendre en mains», ce qui résulte bien d'ailleurs de sa composition graphique représentant deux mains tenant le bijou insigne de l'autorité; le sens de ce mot est extrêmement large; dans sa grammaire, le P. Wieger en donne de nombreux et curieux exemples.

免 *mien* signifie «éviter, s'exempter de». M. Chavannes l'a confondu avec 兔 *l'ou* «lièvre, lapin», dont il ne diffère que par un point, erreur d'autant plus facile à commettre que l'imperfection de l'estampage ou les injures du temps ont semé des points un peu partout et notamment jusque dans la jambe de ce caractère; mais le sens général du contexte nous indique que c'est bien du premier terme qu'il s'agit. En effet, les deux caractères suivants 覆磨, littéralement «tourner la meule», et au figuré «se donner de la peine», ne permettent pas de traduire autrement.

乃等三邑統寘延聚鎮

Mais, nous avons attendu d'instituer d'autorité dans trois territoires (ou fiefs) des places (ou bourgs) de refuge.

Sur la stèle, on a écrit le sixième caractère avec le signe du toit parce qu'il nous paraît comporter ici une idée de construction. Les transcriptions l'écrivent différemment mais le sens est analogue; en tout cas, il compose avec 統 un verbe complexe précédé, conformément aux règles, de son locatif 三邑 «les trois territoires ou fiefs».

以二月八日迴軍

Afin de, le 8^e jour de la 2^e lune, ramener l'armée.

至三月七日到石城

Arrivé au 7^e jour de la 3^e lune, nous avons atteint Chetch'eng.

更討打賊郎羽。兮

De nouveau nous avons battu des bandits les ailes !

A notre avis, c'est bien le caractère 打 «frapper, battre», qui a été gravé sur la stèle, ainsi que M. Chavannes l'avait transcrit primitivement, et non point 打 comme le porte sa deuxième transcription. Le symbole de la main est, en effet, dans les autres parties de la stèle, écrit de la même manière; consultez le premier caractère de l'avant-dernière ligne 誓 «serment»; 討打 «battre, châtier».

郎 *lang* est le symbole des auxiliaires, des seconds, des aides; 羽 *iu* «ailes»; les deux forment, selon le procédé d'agglutination habituel, un mot composé. Nous ne voyons aucune raison de le considérer comme un nom d'homme.

兮 *hi*, point admiratif, bien à sa place après l'affirmation d'une victoire.

Nous préférons cette première lecture de M. Chavannes à la seconde.

阿房田洞合集三十七部

Dans les maisons des collines, dans les cavernes des champs, nous avons réuni les trente-sept tribus.

Il ne nous paraît pas que les premiers mots doivent être considérés comme un nom de lieu. Ces quatre premiers mots précèdent régulièrement le verbe; en outre, la proposition s'arrête après le mot «tribu».

聘伽諾十二將弄略等

Nous avons invité douze kiano à attendre la mensuration des terres.

聘 *ping*, écrit dans le texte 媯, signifie «inviter» et «inviter à prendre une fonction, une charge».

D'après Couvreur, *kiano*, qu'il écrit 伽那, signifierait, en tant que terme étranger, «éléphant». C'est vraisemblablement un titre militaire *lolo*.

Nous retrouvons ici 弄, le verbe d'action, nous le rendons par «procéder»; 略 «la délimitation des terres des champs». Cf. Couvreur, où ceci est expliqué tout au long.

Pourquoi faire de ces deux mots un nom d'homme?

於四月九日斫羅沙一遍

Au 9^e jour de la 4^e lune, nous avons tracé du Locha le circuit entier.

Il est manifeste que 斫 «découper» est ici au figuré pour «délimiter, tracer»; «nous avons découpé le circuit entier — des sables du Lo (ou de Lo)».

兼頒賜職賞

Et, par proclamation, nous avons accordé des offices et des récompenses.

職 «office, charge, fonction», et non pas «titre». Les signataires veulent dire qu'ils ont donné à ces *kiano*, chefs lolos, des charges sous leur autorité.

故迺共約盟

Aussi, ici même, ensemble, nous avons conclu une alliance.

Le dernier caractère signifie «pacte» et aussi «serment».

誓務存久長

Nous jurons d'appliquer tous nos efforts à, en la conservant, laisser s'écouler un long temps.

上對衆聖之鑒知

D'une part, nous répondons aux vues de la multitude et du Saint (souverain).

上 «en haut», sert, en opposition avec 下 «en bas» que nous retrouverons plus loin, à marquer l'alternance, c'est pourquoi on doit le traduire par «d'une part».

對 «correspondre, s'ajuster à». Tout ce qui vient d'être dit ci-dessus s'ajuste, correspond à.

Le complément est 鑒知 *kientcheu*, étymologiquement «la connaissance dans le miroir», c'est-à-dire «les vues»; mais ces vues ne sont pas celles d'une multitude de saints; la multitude dont il s'agit ici nous paraît être simplement celle du peuple, cela est d'autant plus certain que le texte remonte à la ligne par respect pour le souverain, selon la règle. Il est d'ailleurs normal que souverain et peuple soient heureux de la paix conclue.

下揆一德而站血

D'autre part, nous estimons parfaite vertu d'arrêter le sang.

揆 «opiner, donner son avis».

Sur la stèle, le caractère 站 a beaucoup souffert des injures du temps; néanmoins deux parties sont nettement visibles: 占 à droite, et — en bas de l'élément de gauche. Or, dans les caractères d'usage courant ayant 占 comme phonétique, un seul possède au bas de l'élément de gauche ce trait horizontal; l'élément gauche, paraît donc être 立; le caractère 站 *chan* signifie «arrêter, s'arrêter», il exprime l'idée de station; il désigne aujourd'hui les gares de chemins de fer et le sens qu'il nous donne est satisfaisant.

Nous avons recherché dans les caractères d'usage courant parce que, sauf quatre ou cinq, tous les caractères de ce document sont toujours des plus fréquemment employés, aujourd'hui encore, dans le sens que nous leur avons donné en traduisant.

Pour éviter de multiplier les caractères chinois, nous nous contentons de renvoyer le lecteur, en ce qui concerne les noms des officiers rédacteurs de la stèle, aux différents numéros du *Journal* où M. Chavannes les a reproduits. Nous les avons traduits littéralement.

En terminant, nous ne nous associerons pas au jugement que porte le traducteur sur la forme de ce document.

Sans doute, au point de vue de l'écriture, il contient quelques caractères grossièrement tracés et difficilement lisibles, mais le style en est net, ne comportant aucune exception aux règles grammaticales. S'il a été écrit par des hommes de race non chinoise, ceux-ci possédaient bien la langue écrite dont ils se servaient.

Comment pourrions-nous dire qu'il est peu intelligible pour les Chinois parce qu'il est écrit en colonnes verticales de gauche à droite? Le chinois n'est pas plus difficile à lire dans ce sens, qui est celui adopté par les Européens, comme nous le faisons dans cet article, que dans le sens inverse, à la chinoise. Aussi est-il bien osé de dire que les Chinois, en reproduisant ce texte dans un ouvrage, ne se sont même pas aperçus qu'il devait se lire de gauche à droite. Qu'en savons-nous?

Il serait étonnant qu'il en fût ainsi, — et c'est là une remarque intéressante — parce que ce document nous révèle que depuis l'an 971 de notre ère le style chinois n'a guère varié.

Nous ne lui trouvons pas de différence bien sensible, quant aux caractères employés et quant au style, avec certains articles en style littéraire publiés dans les journaux chinois que nous lisons journellement.

Note n'ayant pas figuré dans le JOURNAL ASIATIQUE



Mu par un souci de probité scientifique, j'avais cru devoir, dans le tirage à part de l'étude qui précède, faire figurer la réponse de M. Chavannes et une note de M. Sénart, la confirmant, qui ont paru à la suite de mes critiques dans le même numéro du Journal.

Or, par une lettre de M. Finot, secrétaire du journal, en date du 8 octobre, j'ai reçu injonction de ne pas les publier.

Evidemment, ces Messieurs pensaient que leurs réponses devaient faire une mauvaise impression sur le lecteur.

Comme je n'ai pas le droit de reproduire celles-ci *in extenso*, je me vois donc forcé de les résumer.

Dans sa note, M. Chavannes dit que mon travail critique a paru dans le Journal sur sa demande, mais que la Commission du Journal a pensé qu'il valait mieux qu'il ne fit aucune réponse, pour sauvegarder " les intérêts supérieurs de la Société " (??) et qu'en outre, la discussion ne pouvait avoir aucune utilité scientifique.

Il reproduit dans cette note le texte d'une page d'un recueil, texte qui n'est point le document critiqué, et il dit : « on pourra donc juger si j'avais tort d'écrire ceci : « La preuve qu'il (le texte de cette inscription) est peu intelligible pour des Chinois nous est fournie par le fait que le *Siu Yun-nan t'ong tche kao* (chap. CLXXII, p. 11 r^o-v^o), en reproduisant cette inscription, ne s'est même pas aperçu qu'elle devait être lue de gauche à droite ; il copie donc le texte en le lisant de droite à gauche, ce qui ne contribue pas à le rendre plus clair. »

M. Sénart dit de son côté que la Commission du Journal estime qu'il n'y a pas lieu de publier parallèlement dans le Journal Asiatique des vues discordantes sur un même sujet, que la publication actuelle est exceptionnelle et ne doit pas créer un précédent.

Voici, *in extenso*, la réponse dont je faisais suivre ces notes.

Réponse de M. Farjanel

Nous persistons à croire que l'intérêt d'une société savante est de rechercher la vérité par le moyen de discussions scientifiques parlées ou écrites, que les sociétés de ce genre sont justement instituées pour cela, que c'est là leur objet essentiel.

Aussi bien, sommes-nous convaincu que nul ne se méprendra sur le motif réel des échappatoires ci-dessus. Nous ne ferons donc pas à l'intelligence de nos lecteurs l'injure d'insister.

Nous remarquerons toutefois que le texte chinois qui précède n'est que la reproduction d'une copie de la stèle, faite à l'envers, par quelque scribe ignorant et reproduite telle quelle dans un recueil. Elle n'a aucun rapport avec les critiques d'ordre grammatical que nous avons formulées sur la traduction d'un tout autre document.

Nous ferons aussi observer que le *Siu Yunnan t'ong che kao* n'est pas un homme susceptible de lire des textes, ainsi qu'on pourrait le croire d'après la note de M. Chavannes. Ces mots signifient, en effet : *Appendice à l'esquisse des annales générales du Yunnan*. C'est le titre du recueil dont nous parlons plus haut.

M. Chavannes semble insinuer que mes affirmations, qu'il n'est pas en état de discuter, sont sans valeur scientifique.

La Commission du *Journal of the Royal Asiatic Society*, dont nul ne conteste la haute autorité en matière d'orientalisme, a pensé tout autrement puisque cette importante publication contient justement, dans le numéro d'octobre 1910, une autre analyse critique faite par moi d'un travail extrêmement défectueux du même auteur.

Nous croyons que l'Académie des Inscriptions, qui compte tant de libres esprits, condamnera avec nous ces procédés d'étouffement d'une loyale discussion scientifique. La situation qui en résulte, obligeant un français à aller, en pareil cas, défendre la vérité à l'étranger, n'est-elle pas quelque peu humiliante pour notre amour propre patriotique ?

FERNAND FARJENEL.